



République Française
Département MAYENNE

COMMUNE DE LE HORPS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

L'an 2023, le treize novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni, en Mairie, dans la SALLE DE REUNION, lieu ordinaire de ses séances, dans le respect des règles en vigueur en matière sanitaire, sous la présidence de Patrick SOUTIF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06 novembre 2023.

Présents : Mmes Brigitte MULLOIS, Fabienne FOUQUET, Mélina ROMAGNE, Rachel RICHARD, Mrs Patrick SOUTIF, David DUJARRIER, Bernard TUFFREAU, Alain THUAULT, Daniel FOUCHER, Romain GRANDIN, Samuel JARDIN.

Absents excusés : Mmes Linda GARNIER, Constance LE ROUX, M. Claude DOUILLET.

A été nommé secrétaire : M. Romain GRANDIN

Le compte-rendu de la séance du 16.10.2023 a été approuvé à l'unanimité

D2023-11-01

TARIFS COMMUNAUX 2024

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- Un forfait de 49.00 € HT
- Une redevance par m3 d'eau consommé de 0,61 € HT

CONCESSIONS CIMETIERE

- Concession 30 ans : 83.00 €
- Concession 50 ans : 124.50€
- Renouvellement concession pour 15 ans : 46.00 €
- Cavurnes : 160.00 €

- Concessions enfant (0-10 ans) pour 50 ans : gratuite

BASCULE PUBLIQUE

Prix à l'unité : 1.70 €

<i>Tonnages</i>	<i>Nombre d'unités</i>
<i>0 T – 10 T</i>	<i>2 U</i>
<i>10T – 20 T</i>	<i>3 U</i>
<i>20 T – 30 T</i>	<i>4 U</i>
<i>30 T – 40 T</i>	<i>5 U</i>
<i>+ 40 T</i>	<i>6 U</i>

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	<i>Salle Polyvalente</i>
<u>Manifestations Extraordinaires</u>	
- Activités commerciales	
• LE HORPS	435.00 €
• Hors commune	715.00 €
- Assemblées Générales	715.00 €

- Le tarif de location par journée de location supplémentaire est maintenu à :
 - * 30 % du tarif d'une journée pour les personnes et les associations de la commune.
 - * 30 % du tarif d'une journée pour les personnes et associations hors commune.
- Le Conseil Municipal rappelle d'autre part que les locataires s'engagent à protéger efficacement le sol de la salle polyvalente pour toute manifestation.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

		COMMUNE		HORS COMMUNE	
		sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine
FORFAIT WEEK-END	grande salle (du vendredi 17h00 au lundi 09h00)	270.00 €	310.00 €	352.00 €	393.00 €
	petite salle (50 personnes) (du vendredi 17h00 au lundi 08h00)	165.00 €	207.00 €	248.00 €	290.00 €
	grande salle et petite salle (du vendredi 17h00 au lundi 09h00)	330.00 €	373.00 €	414.00 €	455.00 €
	journée supplémentaire grande salle seulement	62.00 €	62.00 €	62.00 €	62.00 €
		COMMUNE		HORS COMMUNE	
		sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine
FORFAIT JOURNEE	grande salle (de 09h00 à 09h00 le lendemain)	155.00 €	197.00 €	197.00 €	238.00 €
	petite salle (50 personnes) (de 09h00 à 08h00 le lendemain)	83.00 €	124.00€	124.00 €	166.00 €
		COMMUNE		HORS COMMUNE	
		sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine
FORFAIT DEMI-JOURNEE	Vin d'honneur, café sépulture, réunion	62.00 €	104.00 €	104.00 €	145.00 €

✎ **FORFAIT EDF par KWH : 0.20 €**

✎ **FOFAIT SONO-VIDEO-PROJECTEUR-ECRAN : 20.00 €**

✎ **FORFAIT DECHETS : 10.00 € :**

Il sera appliqué dans le cas où les usagers n'ont pas de badges ou ne souhaitent pas utiliser leur badge personnel

✎ **Pour toute réservation simultanée de la grande salle et de la petite salle :** seules les toilettes de la grande salle seront mises à disposition.

1 GRATUITE EST ACCORDEE PAR ANNEE CIVILE POUR L'ORGANISATION DES CLASSES, POUR LA SAINTE BARBE, POUR LE REPAS DES FAMILLES ORGANISE PAR LA RESIDENCE AUTONOMIE ET POUR TOUTES ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE SOCIAL SE SITUE SUR LE HORPS

⇒ **CAUTIONS :**

Des cautions seront demandées à chaque utilisateur :

- **Caution « salle »** : Elle constitue une garantie. Cette somme sera encaissée en cas de dégradations constatées après utilisation du bâtiment, du mobilier, des espaces extérieurs et mobiliers urbains.
 - ⇒ **grande salle** : 500.00 €
 - ⇒ **petite salle** : 200.00 €
 - ⇒ **grande et petite salle** : 700.00 €
- **Caution « ménage »** : cette somme sera encaissée si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté convenable conformément aux dispositions du règlement de location :
 - ⇒ **grande salle** : 70.00 €
 - ⇒ **petite salle** : 30.00 €
 - ⇒ **grande et petite salle** : 100.00 €

⇒ **LOCATION DE LA VAISSELLE :**

La vaisselle n'étant plus mise à disposition dans certaines salles, il est demandé aux usagers de se tourner vers une entreprise spécialisée de location de vaisselle ; la plupart d'entre-elles proposent des packs permettant des mises en tables harmonieuses.

Dans la limite du stock de vaisselle disponible, il est proposé de fixer les tarifs de location de vaisselle comme suit :

1) Les tarifs de location de la vaisselle :

- ⇒ Location par douzaine de couverts : 5.40 € la douzaine
- ⇒ Location d'un verre et d'une tasse : 2.50 € la douzaine
- ⇒ Location d'un verre ou une tasse : 1.30 € la douzaine

2) Les tarifs de facturation de la vaisselle cassée ou manquante :

- ⇒ 1 assiette : 7.00 €
- ⇒ 1 assiette à dessert : 5.00 €
- ⇒ 1 verre : 2.50 €
- ⇒ 1 tasse : 3.00 €
- ⇒ 1 soucoupe : 1.00 €
- ⇒ 1 fourchette, 1 couteau ou 1 cuillère : 2.00 €
- ⇒ Autre type de vaisselle (carafe, plat, corbeille, coupe à sorbet...) : prix coûtant

Il est rappelé que la vaisselle est réservée prioritairement aux personnes louant la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs tels que proposés pour l'année 2024,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de les faire appliquer.

D2023-11-02
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT LOUIS

En application du contrat d'association en date du 12 Décembre 2003,

Considérant la convention de forfait communal du 08 juillet 2004,

Comme chaque année, la Commune de LE HORPS s'est engagée à verser une participation forfaitaire, selon le nombre d'enfants, afin d'assurer les dépenses de fonctionnement pour les élèves fréquentant les classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Louis.

Après analyse du compte de fonctionnement transmis par l'OGEC de l'école privée Saint Louis, il est proposé de maintenir le forfait par élève appliqué l'année passée, à savoir 625.00 € par enfant.

En complément de ce forfait, il est suggéré le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 380.00 € pour couvrir le déficit de l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 625.00 € par enfant la participation de la commune pour l'année civile 2024. L'effectif étant de 50 enfants inscrits à la rentrée scolaire, la commune s'engage à verser à l'OGEC la somme de **31 250 €**,
- **DECIDE**, en sus, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 380.00 €,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à la dépense, échelonnée comme suit :

Mois	Montant du versement	Date du versement
Janvier	2 700.00	15/03/2024
février	2700.00	
mars	2 723.00	
Avril	2 723.00	30/03/2024
Mai	2 723.00	30/04/2024
Juin	2 723.00	30/05/2024
Juillet	2 723.00	30/06/2024
Août	2 723.00	30/07/2024
Septembre	2 723.00	30/08/2024
Octobre	2 723.00	30/09/2024
Novembre	2 723.00	30/10/2024
Décembre	2 723.00	30/11/2024
TOTAL	32 630.00 €	/

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✍ **ACCEPTENT** de participer aux frais de scolarité des six enfants domiciliés dans la commune et inscrits à l'Ecole Publique de Lassay-Les-Châteaux pour un montant par élève de 976.39 €.
- ✍ **AUTORISENT** Monsieur Le Maire à mandater cette dépense sur le budget 2024.

D2023-11-03

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
GAEC DE LA PETITE VALLEE :
MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE ET REGULARISATION DES EFFECTIFS**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une note de synthèse relative à l'enquête publique sur une installation classée pour la protection de l'environnement au profit du GAEC DE LA PETITE VALLEE sur la mise à jour du plan d'épandage et la régularisation des effectifs.

Sur demande du GAEC DE LA PETITE VALLEE implanté au lieu- dit « La Basse Selle » à CHARCHIGNE, l'ouverture d'une consultation du public est prescrite par arrêté préfectoral du lundi 16 octobre 2023 au lundi 13 novembre 2023.

Après en avoir discuté et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet susvisé,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération aux organismes concernés.

D2023-11-04

BUDGET GENERAL COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget général commune comme suit :

- Section de fonctionnement :

Libellés opérations	Dépenses	Recettes
615231 – entretien et réparations de voiries	- 5 000.00	
6413 – personnel non titulaire	+ 5 000.00	
Total décision modificative n° 2	0.00 €	0.00 €
Budget primitif	877 890.99 €	877 890.99 €
Total après décision modificative n° 2	877 890.99 €	877 890.99 €

Procès-verbal validé par M. Patrick SOUTIF, Maire et M. Romain GRANDIN, secrétaire.

Prochain conseil municipal : lundi 11 décembre 2023